Schéma de principe pour le secteur Esterel nord





OAP Rungis

Schéma de principe - Légende

Périmètre OAP (environ 38 600 m²)

Délimitation des lots (principe)

Programmation:

Secteur à dominante de logements

Secteur mixte (logement/activité)

L'ensemble de la surface du périmètre OAP devra répondre à l'exigence maximale de 40% d'emprise au sol maximum y compris les 34% d'emprises existantes.

Linéaire RDC commercial et services à créer

Création d'un espace vert de proximité

Trame verte:

Arbre remarquable à préserver en grande majorité

L'ensemble de la surface du périmètre OAP devra répondre à l'exigence minimale de 32% de surfaces végétalisées en pleine terre

Desserte et liaisons:

◀■■▶ Itinéraires cyclables à créer

Espaces extérieurs

◆■■ ► Liaison douce à créer

Voie double sens

Voie sens unique

Accès activité (principe)

Accès parking (principe)

Accès logements (principe)

Transports:

Ligne et station existante

Paysage:

Percée visuelle à préserver

Patrimoine:

Bâtiment existant conservé

Forme urbaine:

18

Transition avec le tissu urbain existant

Émergence ponctuelle

Secteur de hauteur (hauteur maximum en mètre à partir du terrain naturel, cf définition PLU)